

N° 2025-053

VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le 26 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le treize mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. SILVESTRE Jean- Louis (donne pouvoir à M. Christian VIBERT), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 21	Absents : 6	dont pouvoir : 3
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de mettre en place une procédure d'Autorisation de Programme (AP) / Crédits de paiement (CP) pour un programme d'investissement s'échelonnant sur plusieurs exercices, de façon à :

- Faciliter l'arbitrage des élus sur la faisabilité des projets, pour des investissements impactant les budgets futurs.
- Accroître la visibilité de ces opérations en fixant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à leur réalisation.
- Limiter la mobilisation prématurée des crédits en ajustant les ressources au fur et à mesure.
- Augmenter le taux de consommation des crédits inscrits au budget et supprimer pour les projets concernés, la procédure des reports budgétaires.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'un projet d'investissement pluriannuel. Elles sont déclinées en plusieurs enveloppes successives : les CP, qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'AP.

Le Président propose de mettre en place ou modifier une autorisation de programme pour chacun des projets structurants suivants, conformément au débat d'orientation budgétaire 2025. Celui-ci a démontré la faisabilité à financer ces opérations, en tenant compte des marges de manœuvres dégagées par la capacité d'investissement de la COVA sur les 3 prochaines années.

Budget principal / Autorisations de programme (AP) 2025					
Code	libellé	coût initial	révision	total AP	Observations
AP CTC	Centre technique communautaire	985 000	1 587 697	2 572 697	
AP VOIE VERTE	Travaux extension voie verte	3 568 000	-3 475 720	92 280	
AP COVA	Siège administratif	100 000	161 948	261 948	en attente choix scénario
TOTAL		4 653 000	-1 726 075	2 926 925	

Budget principal / Crédits de paiement (CP) 2025								
Code	CA				Prévisions			Total CP
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
AP CTC	13 739	3 339	51 658	336 139	2 167 822	0		2 572 697
AP VOIE VERTE	12 570	11 820	0	0	67 890			92 280
AP COVA			7 116	0	254 832			261 948
TOTAL	26 309,00	15 159	58 774	336 139	2 490 544	0	0	2 926 925

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte les autorisations de programme du budget principal.

FAIT ET DELIBERE LE 26 MARS 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1000, AVENUE DE TARENTAISE
CP 60 - 73212 AIME-LA-FLAGNE CEDEX

